



Assemblée générale

Distr. générale
16 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 9 et 130 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice
biennal 2012-2013

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses sessions d'organisation et à sa session de fond de 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2012 et aux sessions d'organisation correspondantes (A/67/503). À l'occasion de l'examen de ce rapport, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'application des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social devrait entraîner, pour l'exercice biennal 2012-2013, des dépenses additionnelles d'un montant de 1 093 800 dollars, dont 107 500 dollars devraient être imputés aux chapitres correspondants du budget approuvé pour l'exercice. Des crédits additionnels d'un montant de 986 300 dollars devraient donc être inscrits dans le budget-programme de l'exercice 2012-2013. Les crédits à ouvrir pour 2014, d'un montant de 405 400 dollars, seraient examinés dans le cadre du budget-programme pour l'exercice 2014-2015 (voir A/67/503, par. 29).

Résolution 2012/21 : Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

3. Par sa résolution 2012/21, le Conseil économique et social a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à sa session de fond de 2013. Selon le rapport, l'appui à apporter au Groupe consultatif ad hoc devrait couvrir les services d'appui aux réunions en Haïti, ainsi que les frais de voyage, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de six



membres du Groupe (Bahamas, Bénin, El Salvador, Haïti, Pérou et Trinité-et-Tobago) et de deux fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales pour une réunion de consultation avec les institutions de Bretton Woods en 2013 et pour une mission en Haïti en avril 2013.

4. Les dépenses afférentes à ces missions sont estimées à 17 500 dollars, montant qui devrait être prélevé sur les crédits approuvés au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice 2012-2013 (voir A/67/503, par. 5 à 10). **Le Comité consultatif ne voit aucune objection à la proposition du Secrétaire général.**

Résolution 2012/32 : Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quatorzième session

5. Par sa résolution 2012/32, le Conseil économique et social a approuvé la recommandation du Comité des politiques de développement tendant à ajouter le Soudan du Sud à la liste des pays les moins avancés et à retirer le Vanuatu de cette même liste. Il a également pris note de la recommandation du Comité tendant à retirer Tuvalu de la liste des pays les moins avancés et rappelé qu'il avait approuvé la recommandation du Comité tendant à retirer la Guinée équatoriale de cette liste (voir A/67/503, par. 12). Ayant demandé des précisions sur les éventuelles économies résultant du retrait de certains pays de la liste des pays les moins avancés, le Comité consultatif a été informé qu'en théorie, si le nombre de pays retirés de la liste est supérieur au nombre de pays ajoutés, le montant global des dépenses devrait normalement diminuer. Mais il a également appris que tel n'était pas le cas en pratique, car le montant des crédits ouverts pour financer les frais de voyage des représentants des pays les moins avancés s'était révélé insuffisant pour couvrir les dépenses réellement engagées au cours des deux derniers exercices (2008-2009 et 2010-2011). Sachant que le montant des ressources prévues pour l'exercice 2012-2013 (2 163 400 dollars) n'a pas changé, aucune économie réelle n'est envisagée à court terme.

6. Selon le rapport, l'adoption de la résolution 2012/32 devrait entraîner des dépenses additionnelles d'un montant pouvant atteindre 90 000 dollars au titre du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 pour couvrir les frais de voyage de cinq représentants au maximum du Soudan du Sud qui assisteront à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif note que cette décision est conforme aux dispositions des résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale. Le rapport précise en outre que ces dépenses seraient financées dans les limites des ressources existantes (voir A/67/503, par. 13). **Le Comité consultatif ne voit aucune objection à la méthode adoptée par le Secrétaire général.**

Résolution 2012/29 : Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses quarante-sixième et quarante-septième sessions

7. Par sa résolution 2012/29, le Conseil économique et social a décidé d'approuver, à titre temporaire et sans préjudice du processus intergouvernemental de l'Assemblée générale visant à renforcer et améliorer le fonctionnement effectif de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme, la prolongation d'une semaine de la deuxième session annuelle de 2013 et de la première session annuelle de 2014 du Comité des droits économiques, sociaux et

culturels, soit un total de deux semaines de réunion supplémentaires, pour que le Comité puisse examiner les rapports des États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en vue de réduire l'arriéré accumulé dans l'examen desdits rapports. Il a également décidé d'approuver la participation de 10 membres au maximum du Comité aux deux réunions que le groupe de travail de présession devrait tenir en 2013 afin de préparer l'examen des rapports supplémentaires (voir A/67/503, par. 14). Le Comité consultatif note que la prolongation des sessions devrait permettre au Comité d'améliorer le délai d'examen des rapports présentés par les États parties, qui, comme l'indique le paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général, est en moyenne de quatre ans à compter de la date de réception, et ainsi de faire réaliser des économies aux États eux-mêmes, les rapports reçus n'ayant pas besoin d'être actualisés au moment de leur examen.

8. Selon le Secrétaire général, l'ouverture de crédits additionnels permettrait au Comité d'examiner environ six rapports supplémentaires par an, de financer un emploi de temporaire (P-3) pendant six mois (4 mois en 2013 et 2 mois en 2014), d'établir des documents supplémentaires, notamment 760 pages supplémentaires avant les sessions, 90 pages pendant les sessions et 90 pages après les sessions (réparties entre les deux sessions de 2013 et 2014) dans les différentes langues de travail du Comité, de verser une indemnité journalière de subsistance pendant une semaine supplémentaire pour 18 membres et une indemnité journalière de subsistance pour cinq membres supplémentaires du groupe de travail d'avant session (voir A/67/503, par. 17 à 20).

9. Le montant total des ressources additionnelles nécessaires s'élèverait à 1 391 700 dollars, comme l'indique le tableau 1 du rapport du Secrétaire général. Un montant de 986 300 dollars pour 2013 serait nécessaire au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 : 814 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); 169 300 dollars au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme); 2 900 dollars au titre du chapitre 29E [Administration (Genève)]. Les dépenses de 405 400 dollars à prévoir pour 2014 seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Selon le rapport, l'inscription d'un montant additionnel de 8 700 dollars (5 800 dollars pour 2013 et 2 900 dollars pour 2014) serait également à prévoir au titre du chapitre 37 (Contributions du personnel), compensée par celle d'une somme équivalente au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) (voir A/67/503, par. 25 à 28). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau détaillant les ressources nécessaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour le traitement de la documentation (voir annexe I).

10. Au paragraphe 33 de son rapport, le Secrétaire général indique que les dépenses additionnelles d'un montant de 986 300 dollars seraient imputées sur le fonds de réserve et, à ce titre, exigeraient l'ouverture d'un crédit additionnel correspondant pour l'exercice 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de la situation du fonds de réserve au 18 octobre 2012 pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir annexe II).

11. Le Comité consultatif rappelle qu'aux termes de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, si l'on propose des dépenses additionnelles qui dépassent le niveau du fonds de réserve, ces dépenses additionnelles ne peuvent être inscrites au budget que moyennant un transfert de ressources provenant de domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice biennal ultérieur (résolution 41/213, annexe I, par. 9). Après avoir demandé s'il était possible de procéder à un transfert de ressources provenant d'autres chapitres, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général ne ferait pas usage de son pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses parce que l'Organisation prévoyait un dépassement des crédits prévus au titre des postes du fait d'un taux de vacance réel moins élevé que prévu au budget. Par ailleurs, par sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 la question de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections relatives à l'inflation et aux taux de change. Le Comité consultatif a également été informé que les dépenses additionnelles relevaient des modalités prévues par le mécanisme du fonds de réserve.

12. Ayant demandé des précisions sur les dépenses au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), du chapitre 24 (Droits de l'homme) et du chapitre 29E [Administration (Genève)], le Comité consultatif a reçu des tableaux retraçant les dépenses correspondant à ces trois chapitres au 30 septembre 2012 (voir annexe III). Il relève le faible taux d'utilisation inférieur à 70 % pour un certain nombre de postes de ces chapitres, ce qui a pour conséquence d'importants soldes non engagés. **Le Comité consultatif demande au Secrétaire général de fournir à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le rapport, le montant estimatif des dépenses au 31 décembre 2012 au titre des trois chapitres, par objets de dépense.**

13. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées » (A/66/7/Add.23), il a souligné que les besoins de financement supplémentaires risquaient d'entraîner l'épuisement prématuré du fonds de réserve. Dans son rapport, tout en reconnaissant qu'il pouvait y avoir lieu d'examiner les besoins de financement supplémentaires et qu'il n'est pas toujours possible d'inscrire de nouvelles initiatives dans le cadre du cycle biennal du budget ordinaire, il a estimé qu'il était de la responsabilité du Secrétaire général, en tant que chef de l'administration, de veiller à ce que le projet de budget-programme donne un tableau aussi exhaustif que possible des besoins de l'Organisation pour l'exercice biennal à venir. Il a également considéré qu'une partie au moins des ressources supplémentaires nécessaires aurait pu être inscrite dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui aurait ainsi permis d'éviter une présentation fragmentaire du budget. Il a en outre estimé que le fonds de réserve était un instrument budgétaire indispensable pour couvrir les dépenses supplémentaires et souligné qu'il convenait de se conformer aux dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale relatives à son utilisation. Il a recommandé de demander au Secrétaire général d'examiner la manière dont le fonds de réserve est actuellement utilisé et de redoubler d'efforts à l'avenir pour inscrire les dépenses supplémentaires dans les projets de budget initiaux (voir A/66/7/Add. 23, par. 4 et 5).

14. Au regard des observations formulées au paragraphe 12 et sous réserve de la fourniture à l'Assemblée générale d'informations actualisées sur l'évolution des dépenses, le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait tout mettre en œuvre pour absorber les ressources supplémentaires nécessaires, faute de quoi toutes les dépenses supplémentaires devraient figurer dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant. Il note que le risque que les besoins de financement supplémentaires épuisent le fonds de réserve avant la première année de l'exercice est écarté et entend réexaminer la situation du fonds de réserve dans le cadre de son rapport sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Annexe I

**Ressources nécessaires au titre du chapitre 2
(Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil
économique et social et gestion des conférences)
pour le traitement de la documentation**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Langues</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
Document d'avant session			
Rapports des États parties	A, E, F, R	439 700	–
Document de base commun	A, E, F, R	–	–
Réponses aux listes de questions	A, E, F, R	100 100	100 200
Total partiel pages/coûts	760	539 800	100 200
Documentation de session			
Projets de listes de questions	A, F, E	28 200	–
Projets d'observations finales	A, F, E	23 200	23 200
Total partiel pages/coûts	90	51 400	23 200
Documentation d'après session			
Liste de questions définitives	A, E, F, R	39 500	–
Observations finales définitives	A, Ar, C, E, F, R	41 200	41 200
Total partiel pages/coûts	90	80 700	41 200
10 comptes rendus analytiques de séances par semaine	A, F	77 400	77 400
Documentation diverse		6 500	2 100
Total		755 800	244 100

Annexe II

Situation du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2012-2013 au 18 octobre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde du fonds de réserve approuvé conformément à la résolution 65/262 de l'Assemblée générale	40 475,2
Montants des dépenses approuvés imputés sur le fonds de réserve conformément à la résolution 66/247	26 712,7
Solde restant conformément à la résolution 66/247	13 762,5
Montant des dépenses à imputer éventuellement figurant dans les rapports présentés à l'examen du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission	
Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/67/265 et Corr.1)	1 793,9
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2012 et aux sessions d'organisation correspondantes (A/67/503)	986,3
Total partiel	2 780,2
Estimations préliminaires pour les prochains rapports du Secrétariat en préparation	
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses 19 ^e , 20 ^e et 21 ^e sessions	12 321,7
Incidence sur le budget-programme : travaux du Comité des droits de l'homme relatifs au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	4 448,10
Rapport du Secrétaire général sur les incidences des décisions et recommandations figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	À déterminer
Incidence sur le budget-programme : Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le renforcement des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, conformément à la résolution 66/254 de l'Assemblée générale	À déterminer
Incidence sur le budget-programme : incidences des décisions et recommandations figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement	À déterminer
Total partiel	16 769,8
Total du montant des dépenses à imputer éventuellement au 16 octobre 2012	19 550,0
Solde restant sur le fonds après décompte du montant des dépenses à imputer éventuellement au 16 octobre 2012	(5 787,5)

Annexe III

**Dépenses au titre des chapitres 2, 24 et 29^E
du budget-programme de l'exercice
biennal 2012-2013 au 30 septembre 2012**

Tableau 1
Chapitre 24 (Droits de l'homme)
(Total)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>		<i>Solde des montants affectés et non décaissés</i>	<i>Montants décaissés</i>	<i>Total montants engagés</i>	<i>Total montants engagés/ montants affectés (pourcentage)</i>	<i>Montants non engagés, solde des montants affectés</i>
	<i>2012-2013</i>	<i>Montants affectés en 2012</i>					
Postes	108 690 700	54 192 500	290 264,46	45 322 989,44	45 613 253,90	84,20	8 579 246,10
Autres dépenses de personnel	8 913 300	5 649 800	795 904,51	3 815 650,84	4 611 555,35	81,60	1 038 244,65
Émoluments des non-fonctionnaires	200	100					100
Consultants	1 334 000	759 000	315 139,67	317 910,70	633 050,37	83,40	125 949,63
Frais de voyage des représentants	22 551 500	11 965 400	1 891 968,65	6 459 882,08	8 351 850,73	69,80	3 613 549,27
Frais de voyage du personnel	4 351 800	2 461 600	754 150,14	1 574 684,09	2 328 834,23	94,60	132 765,77
Services contractuels	1 711 900	851 500	88 474,80	434 915,82	523 390,62	61,50	328 109,38
Frais généraux de fonctionnement	3 303 600	1 754 200	553 727,76	652 134,39	1 205 862,15	68,70	548 337,85
Dépenses de représentation	18 800	9 100		4 224,97	4 224,97	46,40	4 875,03
Fournitures et accessoires	664 600	331 300	49 311,63	196 661,18	245 972,81	74,20	85 327,19
Mobilier et matériel	712 100	361 000	37 533,31	138 897,26	176 430,57	48,90	184 569,43
Subventions et contributions	2 062 900	1 038 100	211 293,41	454 834,32	666 127,73	64,20	371 972,27
Total	154 315 400	79 373 600	4 987 768,34	59 372 785,09	64 360 553,43	81,10	15 013 046,57

Tableau 2
Chapitre 24 (Droits de l'homme)
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>		<i>Solde des montants affectés et non décaissés</i>	<i>Montants décaissés</i>	<i>Total montants engagés</i>	<i>Total montants engagés/ montants affectés (pourcentage)</i>	<i>Montants non engagés, solde des montants affectés</i>
	<i>Montants votés</i>	<i>Montants affectés en 2012</i>					
Postes	104 505 600	52 101 500	286 671,06	43 831 957,76	44 118 628,82	84,70	7 982 871,18
Autres dépenses de personnel	7 597 700	4 994 400	795 904,51	3 466 740,54	4 262 645,05	85,30	731 754,95
Émoluments des non-fonctionnaires	200	100					100
Consultants	1 334 000	759 000	315 139,67	317 910,70	633 050,37	83,40	125 949,63
Frais de voyage des représentants	22 551 500	11 965 400	1 891 968,65	6 459 882,08	8 351 850,73	69,80	3 613 549,27
Frais de voyage du personnel	4 254 500	2 412 800	751 271,94	1 547 342,40	2 298 614,34	95,30	114 185,66
Services contractuels	1 676 400	833 600	88 474,80	430 797,25	519 272,05	62,30	314 327,95
Frais généraux de fonctionnement	3 127 300	1 665 800	551 351,76	594 992,65	1 146 344,41	68,80	519 455,59
Dépenses de représentation	16 900	8 200		4 019,56	4 019,56	49,00	4 180,44
Fournitures et accessoires	640 300	319 200	49 311,63	193 999,17	243 310,80	76,20	75 889,20
Mobilier et matériel	692 300	351 300	37 533,31	135 577,26	173 110,57	49,30	178 189,43
Subventions et contributions	2 062 900	1 038 100	211 293,41	454 834,32	666 127,73	64,20	371 972,27
Total, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève	148 459 600	76 449 400	4 978 920,74	57 438 053,69	62 416 974,43	81,60	14 032 425,57

Tableau 3
Chapitre 2 (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)
(Total)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>		<i>Solde des montants affectés et non décaissés</i>	<i>Montants décaissés</i>	<i>Total montants engagés</i>	<i>Total montants engagés/ montants affectés (pourcentage)</i>	<i>Montants non engagés, solde des montants affectés</i>
	<i>Montants votés</i>	<i>Montants affectés en 2012</i>					
Postes	478 152 800	238 486 600	399 038,48	195 959 350,41	196 358 388,89	82,30	42 128 211,11
Autres dépenses de personnel	54 574 500	29 992 000	1 301 961,53	16 300 670,74	17 602 632,27	58,70	12 389 367,73
Émoluments des non-fonctionnaires		28 000	28 000,00		28 000,00	100,00	
Consultants	296 800	206 500	45 238,25	83 708,75	128 947,00	62,40	77 553,00
Frais de voyage des représentants	290 200	157 700	4 374,32	104 352,24	108 726,56	68,90	48 973,44
Frais de voyage du personnel	26 010 400	12 861 600	4 566 591,74	2 382 720,24	6 949 311,98	54,00	5 912 288,02
Services contractuels	3 776 700	1 841 400	390 721,55	1 283 075,91	1 673 797,46	90,90	167 602,54
Frais généraux de fonctionnement	8 400	13 900		10 609,17	10 609,17	76,30	3 290,83
Dépenses de représentation	2 333 700	1 155 600	398 945,32	504 893,79	903 839,11	78,20	251 760,89
Fournitures et accessoires	3 645 700	1 816 500	195 799,92	277 965,66	473 765,58	26,10	1 342 734,42
Mobilier et matériel		5 000 000					5 000 000,00
Subventions et contributions	47 565 300	23 788 700		11 208 411,45	11 208 411,45	47,10	12 580 288,55
Total	616 654 500	315 348 500	7 330 671,11	228 115 758,36	235 446 429,47	74,70	79 902 070,53

Tableau 4
Chapitre 2 (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)
Gestion des conférences (Genève)

Objet de dépense	Crédits ouverts		Solde des montants affectés et non décaissés	Montants décaissés	Total montants engagés	Total montants engagés/ montants affectés (pourcentage)	Montants non engagés, solde des montants affectés
	Montants votés	Montants affectés en 2012					
Postes	180 388 800	90 036 400	151 651,37	77 435 787,47	77 587 438,84	86,20	12 448 961,16
Autres dépenses de personnel	35 247 700	17 126 100	345 177,77	9 847 759,64	10 192 937,41	59,50	6 933 162,59
Frais de voyage du personnel	42 900	20 700	1 082,32	17 342,05	18 424,37	89,00	2 275,63
Services contractuels	9 871 200	4 881 200	1 312 226,15	1 413 918,09	2 726 144,24	55,80	2 155 055,76
Frais généraux de fonctionnement	1 692 900	813 800	329 606,34	562 410,30	892 016,64	109,60	-78 216,64
Dépenses de représentation	1 900	800		134,17	134,17	16,80	665,83
Fournitures et accessoires	689 200	343 000	253 894,61	287 606,18	541 500,79	157,90	-198 500,79
Mobilier et matériel	1 399 000	696 400	63 018,64	42 767,70	105 786,34	15,20	590 613,66
Subventions et contributions				1 761,45	1 761,45		-1 761,45
Total	229 333 600	113 918 400	2 456 657,20	89 609 487,05	92 066 144,25	80,80	21 852 255,75

Tableau 5
Chapitre 29E [Administration (Genève)]

Objet de dépense	Crédits ouverts		Solde des montants affectés et non décaissés	Montants décaissés	Total montants engagés	Total montants engagés/ montants affectés (pourcentage)	Montants non engagés, solde des montants affectés
	Montants votés	Montants affectés en 2012					
Postes	86 637 000	43 196 400	88 679,42	38 640 970,60	38 729 650,02	89,70	4 466 749,98
Autres dépenses de personnel	6 724 500	3 349 800	83 408,13	1 613 336,14	1 696 744,27	50,70	1 653 055,73
Frais de voyage du personnel			14 538,66	7 269,33	21 807,99		-21 807,99
Services contractuels	109 400	107 100	26 756,40	69 805,55	96 561,95	90,20	10 538,05
Consultants	6 728 000	3 323 300	168 940,13	2 173 729,98	2 342 670,11	70,50	980 629,89
Frais généraux de fonctionnement	39 395 200	19 179 500	7 256 168,13	11 262 112,40	18 518 280,53	96,60	661 219,47
Dépenses de représentation	3 600	1 900		1 402,92	1 402,92	73,80	497,08
Fournitures et accessoires	2 748 100	1 326 400	446 614,20	536 679,05	983 293,25	74,10	343 106,75
Mobilier et matériel	3 184 900	1 592 800	333 858,69	282 157,11	616 015,80	38,70	976 784,20
Subventions et contributions	4 115 200	2 007 100		1 707 479,63	1 707 479,63	85,10	299 620,37
Total	149 645 900	74 084 300	8 418 963,76	56 294 942,71	64 713 906,47	87,40	9 370 393,53